

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 3^e jour du mois de **juin** de l'an **2019**, à **20 h**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Jean Laurier, conseiller
M. Stéphane Roux, conseiller
M. Danny Fontaine, conseiller

Absence : M. Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à 20 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20190603-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

5.1 Ambulance Weedon et Région inc. – Nomination d'un substitut

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20190603-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20190603-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

1.3 Dépôt du procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2019

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20190603-03 3.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale

20190603-04 3.2 Dépenses faisant suite à la séance du 6 mai 2019

20190603-05 3.3 Compte à payer – mai 2019

20190603-06 3.4 Salaires payés de la Municipalité – mai 2019

3.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mai 2019

3.6 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2018

20190603-07 3.7 Bureau municipal – Fermeture vacances estivales

4 LÉGISLATION

20190603-08 4.1 Avis de motion – Règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles

4.2 Dépôt du projet – Règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles

- 20190603-09 4.3 Avis de motion – Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021
- 4.4 Dépôt du projet – Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021
- 20190603-10 4.5 Avis de motion – Règlement 2019-05 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE – programme rénovation » édition 2019-2021
- 4.6 Dépôt du projet – Règlement 2019-05 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE – programme rénovation » édition 2019-2021
- 20190603-11 4.7 Autorisation de transfert de dossier – service juridique
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 20190603-12 5.1 Ambulance Weedon et Région inc. – Nomination d’un substitut
6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20190603-13 6.1 Autorisation – Achat d’emprise pour la route 257
- 20190603-14 6.2 Entretien du chemin Poulin
- 6.3 Dépôt du rapport – chemin d’hiver MTQ
- 7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 20190603-15 7.1 Dossier Habitation Durable « Maison de Renaud » - Certification 5 étoiles
- 20190603-16 7.2 Dossier Habitation Durable « Maison de Lise » - Certification 5 étoiles
- 8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 20190603-17 8.1 Permis de construction – Nouveau bâtiment complémentaire – Plan d’implantation et d’Intégration Architecturale (PIIA) et demande de dérogation mineure, 103 route 257 Ouest
- 20190603-18 8.2 Permis de construction – Agrandissement – Plan d’implantation et d’Intégration Architecturale (PIIA), 225, rue des Pignons
- 20190603-19 8.3 Permis de construction – Nouveau bâtiment complémentaire – Plan d’implantation et d’Intégration Architecturale (PIIA), 121, route 257 Ouest
- 20190603-20 8.4 Permis de construction – Nouveau bâtiment complémentaire – Plan d’implantation et d’Intégration Architecturale (PIIA), 123, route 257 Ouest
- 8.5 Dépôt de la liste des permis émis – février, mars, avril, mai 2019
- 9 LOISIRS ET CULTURE
- 10 RESSOURCES HUMAINES
- 20190603-21 10.1 Congédiement – journalier à la voirie
- 20190603-22 10.2 Embauche – journalier à la voirie
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12 CORRESPONDANCE
- 12.1 Copie de la correspondance
- 13 VARIA
- 20190603-23 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20190603-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2019

La directrice générale dépose le procès-verbal de la dernière rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui a eu lieu le 21 mai dernier.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20190603-03

3.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des dépenses autorisées au 3 juin 2019 d'une somme de **76 257,72 \$** dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

ADOPTÉE

20190603-04

3.2 Dépenses faisant suite à la séance du 6 mai 2019

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **44 410,13 \$** faisant suite à la séance régulière du 6 mai 2019.

ADOPTÉE

20190603-05

3.3 Compte à payer – mai 2019

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques à émettre au 3 juin 2019 d'une somme de **85 347,46 \$** pour le paiement des différents fournisseurs.

No	Fournisseur	Montant
1	APOM	110,00 \$
2	Conseil sport loisir de l'Estrie	70,00 \$
3	Excavation Claude Darveau inc.	1 231,14 \$
4	GESTIM	1 507,78 \$
5	Graviere de Ham	3 504,05 \$
6	GROUPE ULTIMA INC	863,00 \$
7	GSI Environnement inc	46,35 \$
8	JN DENIS INC	741,47 \$
9	MÉGABURO - DRUMMONDVILLE	50,85 \$
10	MINISTRE DES FINANCES (SQ)	18 778,00 \$
11	MONTY SYLVESTRE INC	186,53 \$
12	MRC DES SOURCES	17 761,00 \$
13	MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	3 626,74 \$
14	OXYGENE BOIS-FRANCS INC	106,06 \$
15	PLOMBERIE GILLES PHANEUF	2 132,79 \$
16	Régie incendie des Rivières	17 869,34 \$
17	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 596,92 \$
18	SIGNEL Services inc.	2 042,42 \$
19	TRAITEMENT D'EAU VICTOR GRIMARD	503,59 \$
20	WASTE MANAGEMENT	494,13 \$
21	CENTRE AGRICOLE WOTTON	304,42 \$
22	VIVACO	525,41 \$
23	STÉPHANE LAROCHE	1 057,77 \$
24	LES DÉBROUILLAILLEURS GSL	5 518,80 \$
25	MICHEL HAMEL, ARCHIVISTE	1 228,90 \$
26	FONDS D'INFORMATION DU TERRITOIRE	12,00 \$
27	CONSULTANT GTE	2 299,50 \$
28	ENSEIGNES A-GAGNON	57,49 \$
29	LEROUX CONSTRUCTION INC	1 121,01 \$
30		<u>85 347,46 \$</u>

ADOPTÉE

20190603-06

3.4 Salaires payés de la Municipalité – mai 2019

*Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **9 470,55 \$** émis du 8 au 29 mai inclusivement.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mai 2019

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 31 mai 2019.

3.6 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2018

Le maire dépose aux membres du conseil le rapport sur les faits saillants des états financiers 2018.

20190603-07

3.7 Bureau municipal – Fermeture vacances estivales

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 juillet au 2 août inclusivement pour les vacances estivales.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20190603-08

4.1 Avis de motion – Règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles

La conseillère Marilène Poirier donne avis de motion qu'elle adoptera ou fera adopté à une séance ultérieure, le *Règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles*.

4.2 Dépôt du projet – Règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles

La directrice générale présente aux membres du conseil le projet de règlement 2019-03 relatif à la gestion des matières résiduelles.

Le projet de règlement est disponible pour consultation telle que le prévoit l'article 445 du Code municipal du Québec.

20190603-09

4.3 Avis de motion – Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021

Le conseiller Jean Laurier donne avis de motion qu'il adoptera ou fera adopté à une séance ultérieure, le *Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021*.

4.4 Dépôt du projet – Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021

La directrice générale présente aux membres du conseil le projet de règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021.

Le projet de règlement est disponible pour consultation tel que le prévoit l'article 445 du Code municipal du Québec.

20190603-10

4.5 Avis de motion – Règlement 2019-05 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE – programme rénovation » édition 2019-2021

Le conseiller Jean Laurier donne avis de motion qu'il adoptera ou fera adopté à une séance ultérieure, le *Règlement 2019-04 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE » édition 2019-2021*.

4.6 Dépôt du projet – Règlement 2019-05 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE – programme rénovation » édition 2019-2021

La directrice générale présente aux membres du conseil le projet de règlement 2019-05 établissant le programme de subvention « Ham-Sud Habitation DURABLE – programme rénovation » édition 2019-2021.

Le projet de règlement est disponible pour consultation tel que le prévoit l'article 445 du Code municipal du Québec.

20190603-11

4.7 Autorisation de transfert de dossier – service juridique

*Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu*

D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20190603-12

5.1 Ambulance Weedon et Région inc. – Nomination d'un substitut

*Il est proposé par Danny Fontaine
Et unanimement résolu*

DE nommer le conseiller Stéphane Roux à titre de substitut lors des Assemblée générale annuelle de Ambulance Weedon et Région inc.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20190603-13

6.1 Autorisation – Achat d'emprise pour la route 257

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

DE procéder à l'achat des emprises suivantes, aux fins d'utilité publique pour le projet de reconstruction de la route 257. Le montant total des acquisitions en date

de la présente résolution est d'un montant de 1 521 \$ et le montant sera pris à même le surplus non affecté de la Municipalité.

Les montants proposés ont été faits en fonction de l'évaluation de la parcelle de terrain effectué par la firme J.P Cadrin.

Matricule	Superficie	Montant
1472 75 3456	3380.8 m2	1 521 \$
Total à payer		1 521 \$

D'autoriser la directrice générale, Marie-Pier Dupuis ainsi que le maire, Serge Bernier à signer tous les documents nécessaires à ces achats.

ADOPTÉE

20190603-14

6.2 Entretien du chemin Poulin

*Il est proposé par Danny Fontaine
Et unanimement résolu*

QU'un montant de 750,00 \$, taxes en sus si applicable, soit réservé à même le budget d'entretien des chemins d'été pour les travaux effectués sur le chemin Poulin pour la saison estivale 2019.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt du rapport – chemin d'hiver MTQ

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport concernant les coûts de l'hiver 2018-2019 pour le déneigement des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports.

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20190603-15

7.1 Dossier Habitation Durable « Maison de Renaud » - Certification 5 étoiles

*Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu*

D'autoriser le déboursé de la subvention d'un montant de 4 000 \$ au nom de Renaud Bergeron, selon la certification 5 obtenue dans le cadre du programme Habitation Durable 2018.

D'autoriser le déboursé d'un montant de 400 \$ à l'entreprise Construction Daniel Bégin, montant correspondant à 10 % de la subvention du propriétaire.

ADOPTÉE

20190603-16

7.2 Dossier Habitation Durable « Maison de Lise » - Certification 5 étoiles

*Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu*

D'autoriser le déboursé de la subvention d'un montant de 4 000 \$ au nom de Lise Bernard, selon la certification 5 obtenue dans le cadre du programme Habitation Durable 2018.

D'autoriser le déboursé d'un montant de 400 \$ à l'entreprise Construction Daniel Bégin, montant correspondant à 10 % de la subvention du propriétaire.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20190603-17

8.1 Permis de construction – Nouveau bâtiment complémentaire – Plan d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) et demande de dérogation mineure, 103 route 257 Ouest

CONSIDÉRANT que le parc régional du Mont Ham a pour projet de construire un bloc sanitaire sur le lot 9-D et que celui-ci possède actuellement deux bâtiments complémentaires à leur bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'à la zone Rt6 du règlement de zonage no. 2008-05, le nombre maximal de bâtiments complémentaires est de 2 et que la superficie totale autorisée est de 100 m²;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un bloc sanitaire aura une superficie de 17,83 m² ce qui portera la superficie totale des bâtiments complémentaires à 105,83 m²;

CONSIDÉRANT que selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01, la zone Rt6 est régie par PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères relatifs aux nouveaux bâtiments, présentés à l'article 4.2.2 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'accepter le projet tel que présenté sans condition;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie de procéder à l'émission du permis sans condition.

ADOPTÉE

20190603-18

8.2 Permis de construction – Agrandissement – Plan d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA), 225, rue des Pignons

CONSIDÉRANT que selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud, la zone V5 est régie par un PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères relatifs aux bâtiments existants, présenté à l'article 4.2.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'accepter le projet sous condition que celle-ci respecte les quatre objectifs du critère d'évaluation concernant l'éclairage extérieur, présenté à l'article 4.2.1 paragraphe h) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

***Il est proposé par Danny Fontaine
Et unanimement résolu***

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie de procéder à l'émission du permis selon les conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

20190603-19

8.3 Permis de construction – Nouveau bâtiment complémentaire – Plan d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA), 121, route 257 Ouest

CONSIDÉRANT que selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud, la zone V5 est régie par un PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères relatifs aux bâtiments existants, présenté à l'article 4.2.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'accepter le projet sous condition que celle-ci respecte les quatre objectifs du critère d'évaluation concernant l'éclairage extérieur, présenté à l'article 4.2.1 paragraphe h) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie de procéder à l'émission du permis selon les conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

20190603-20

8.4 Permis de construction – Nouveau bâtiment complémentaire – Plan d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA), 123, route 257 Ouest

CONSIDÉRANT que selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud, la zone V5 est régie par un PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères relatifs aux bâtiments existants, présenté à l'article 4.2.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'accepter le projet sous les conditions suivantes :

1. Le projet de construction doit respecter les quatre objectifs du critère d'évaluation concernant l'éclairage extérieur, présenté à l'article 4.2.2 paragraphes h) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud.
2. Le projet doit respecter le critère d'évaluation relatif aux toitures présenté au paragraphe d) de l'article 4.2.2 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2012-01 de la municipalité de Ham-Sud, qui stipule :

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie de procéder à l'émission du permis selon les conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

8.5 Dépôt de la liste des permis émis – février, mars, avril, mai 2019

La directrice générale dépose le rapport faisant état des permis émis entre le mois de février et mai 2019 préparé par l'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie.

20190603-21

8.6 Nomination – comité de pilotage – Planification stratégique

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité de pilotage pour la planification stratégique de la Municipalité qui débutera cet automne :

Serge Bernier, maire
Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière
Jean Laurier, conseiller
Stéphane Roux, conseiller
Gisèle Couture, citoyenne
Caroline Poirier, citoyenne

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier à traiter

10 RESSOURCES HUMAINES

20190603-22

10.1 Congédiement – journalier à la voirie

CONSIDÉRANT que le conseil avait embauché un nouveau journalier à la voirie et que celui-ci a débuté le 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT les évènements survenus dans la semaine du 20 mai 2019 et dont les membres du conseil ont été avisés le 24 mai 2019;

***Il est proposé par Danny Fontaine
Et unanimement résolu***

QUE l'employé en question soit relevé de ses fonctions, et ce, rétroactivement en date du 27 mai 2019.

ADOPTÉE

20190603-23

10.2 Embauche – journalier à la voirie

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

DE procéder à l'embauche de Monsieur Bjorn Van Geertsom à compter du 27 mai 2019 à titre de journalier à la voirie selon les conditions entendues entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

13 VARIA

Aucun point à ajouter

20190603-24

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à 20h46.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
**Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire